



**Canada Council
for the Arts**

**Conseil des Arts
du Canada**

SERVICE DU THÉÂTRE

Soutien aux organismes de service en théâtre

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour soumettre cette demande de subvention :	
1^{re} étape	Lisez la section intitulée Lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'un des agents de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Dates limites

- **Le 1^{er} mars 2011** (pour les demandes d'aide de projet et de fonctionnement pour les organismes nationaux)
- **Le 15 septembre 2011** (pour les demandes d'aide de projet)

Si l'une de ces dates limites tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

Mell Aimé-Cyriaque (aide de projet)

Marie-Josée Miville-Deschênes (aide de fonctionnement)

Agents de programme

Service du théâtre

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

anne.ouimet@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4487 (Anne Ouimet, adjointe de programme)

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4410

THG1F 01-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme s'adresse aux organismes de service canadiens à but non lucratif qui se consacrent avant toute chose au développement de la vitalité du milieu théâtral professionnel. Il peut s'agir de regroupements, d'associations ou d'organismes de service dont les membres contribuent directement à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres théâtrales professionnelles.</p> <p>Le programme comprend deux volets : une <i>aide annuelle de fonctionnement</i> et une <i>aide de projet</i>.</p> <p>Aide annuelle de fonctionnement</p> <p>Ce soutien s'adresse aux associations ou aux organismes de théâtre nationaux qui offrent des services d'information, des ressources, des conseils et des activités de promotion au milieu théâtral professionnel.</p> <p>Aide de projet</p> <p>Le soutien prend la forme d'une aide non renouvelable aux associations, aux organismes, et aux regroupements de compagnies et de diffuseurs de théâtre professionnel canadien pour offrir de nouveaux services ou développer des infrastructures qui contribueront à la création, à la production ou à la diffusion.</p> <p>Ce programme est ouvert aux organismes artistiques autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Aide annuelle de fonctionnement</p> <p>Les objectifs de ce volet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir les organismes à but non lucratif, qui offrent un service essentiel aux organismes professionnels du milieu théâtral; • contribuer au réseautage national des organismes de théâtre; • accroître les services offerts au milieu théâtral, par exemple des activités de perfectionnement professionnel, de communication, de promotion des arts et d'autres services. <p>Aide de projet</p> <p>Les objectifs de ce volet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer ou renforcer les organismes qui offrent un nouveau service en matière de création, de production ou de diffusion; • encourager de nouvelles initiatives d'élargissement des services offerts à la communauté, au moyen d'infrastructures ou d'événements; et <p>encourager des initiatives dont bénéficieront nombre d'artistes, de compagnies, de diffuseurs ou d'organismes.</p>

<p>Admissibilité</p>	<p>Les regroupements, collectifs ou organismes canadiens à but non lucratif peuvent présenter une demande. Ce programme du Conseil des Arts du Canada est accessible aux organismes artistiques autochtones et à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p> <p>Les critères d'admissibilité propres à chaque type de soutien sont définis ci-dessous.</p> <p>Aide annuelle de fonctionnement</p> <p>Les organismes admissibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être des organismes, des associations ou des regroupements canadiens constitués en sociétés à but non lucratif (la majorité des membres du conseil d'administration doivent être des artistes canadiens ou des représentants d'organismes artistiques canadiens); • avoir le mandat de représenter, au niveau national, les artistes professionnels ou les organismes artistiques d'une discipline artistique donnée; les organismes dont les activités s'effectuent dans une langue (anglais ou français) doivent indiquer qu'ils sont prêts à contribuer aux réseaux nationaux d'organismes de service dans leur champ général de spécialisation; • être les principaux organismes représentatifs de leur discipline ou de leur champ général de spécialisation, comme l'atteste la diversité de leurs membres, s'efforcer d'être des organismes inclusifs/représentatifs des communautés autochtones, régionales et culturelles et contribuer à la réalisation des priorités stratégiques du Conseil des Arts du Canada; • contribuer de façon importante à répondre aux besoins des artistes ou des organismes artistiques canadiens qui créent, produisent et diffusent des œuvres d'art, comme l'indiquent leur plan d'action, leurs réalisations passées et leur contribution à leur communauté par diverses activités, dont la recherche et l'analyse, la communication et la promotion ainsi que le perfectionnement professionnel; • être actifs depuis au moins deux ans, faire preuve d'une bonne gestion financière et avoir des revenus propres qui comprennent d'autres sources de financement et des recettes importantes provenant de cotisations. <p>Aide de projet</p> <p>Les organismes de théâtre, les associations, les regroupements régionaux ou sectoriels admissibles doivent être constitués en organismes canadiens à but non lucratif ou être parrainés par des organismes constitués en sociétés à but non lucratif et ne pas recevoir d'aide au fonctionnement du Conseil des Arts du Canada.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Les subventions d'aide annuelle de fonctionnement contribuent aux dépenses générales de fonctionnement. Les subventions d'aide de projet couvrent au plus 50 p. 100 des dépenses engagées pour le projet soumis.</p> <p>Les subventions sont accordées en fonction des recommandations du comité de pairs et des fonds disponibles. Il est à noter que le montant accordé peut être inférieur à celui demandé.</p> <p>Les subventions ne peuvent pas couvrir des activités ayant lieu avant la date limite du programme.</p>

<p>CADAC : Information financière et statistique</p>	<p>Le Conseil des Arts du Canada recueille de l'information financière et statistique au moyen d'une nouvelle base de données nationale en ligne, CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada). Cette application web permet aux organismes artistiques qui demandent des subventions de fonctionnement aux agences de soutien du secteur public membres de CADAC de soumettre leurs données financières et statistiques dans un format unique.</p> <p>Les agences membres de CADAC sont les suivantes : l'Alberta Foundation for the Arts, le British Columbia Arts Council, le Conseil des Arts du Canada, la Ville de Vancouver, le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts du Manitoba, le Conseil des arts de l'Ontario, le Saskatchewan Arts Board et le Toronto Arts Council.</p> <p>Dans le passé, les organismes artistiques devaient soumettre à ces agences de soutien la même information financière, dans différents formats et à de nombreuses occasions. Les responsables de CADAC s'entretiennent avec d'autres organismes provinciaux, territoriaux et municipaux de soutien aux arts afin de les encourager à se joindre au partenariat.</p> <p>Vous devez utiliser le Formulaire financier pour les organismes artistiques CADAC et le Formulaire statistique pour les organismes artistiques CADAC pour soumettre l'information financière et statistique exigée à la partie D du formulaire de demande ci-joint. Il vous est recommandé d'inscrire votre organisme à CADAC dès que possible pour que vous ayez suffisamment de temps pour réunir toutes les données financières voulues.</p> <p>Veillez vous rendre sur le site web www.lecadac.ca pour télécharger le formulaire de CADAC. Des instructions détaillées à ce sujet sont fournies à la partie D du formulaire de demande.</p> <p>Notes explicatives concernant le budget</p> <p>Le Formulaire financier CADAC vous permet d'apporter quelques notes explicatives sur certaines lignes de votre budget. S'il y a lieu, veuillez fournir des détails supplémentaires sur certains montants globaux, ou encore sur des fluctuations inhabituelles de certains postes budgétaires, etc.</p> <p>Consignez ces notes explicatives sur des feuilles séparées et spécifiez clairement à quelles lignes du Formulaire financier CADAC chacune de vos remarques renvoie (les lignes du formulaire CADAC sont numérotées). Veuillez joindre vos feuilles de notes explicatives à votre formulaire de demande de subvention.</p> <p>Veillez noter que ces notes explicatives ne remplacent pas le discours administratif du fondement de l'évaluation (partie C) qui répond au critère administratif d'évaluation.</p>
---	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Le Service du théâtre vérifie l'admissibilité des demandes en se fondant sur les critères publiés et, au besoin, à des consultations externes.</p> <p>Les demandes admissibles sont évaluées dans un contexte comparatif national par un comité de pairs formé de professionnels du théâtre aux compétences variées. Les membres du comité sont choisis de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des sexes, des âges, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs en théâtre établit les priorités de financement en se fondant sur la valeur globale de la demande, comparativement à celle des autres demandes, sur la disponibilité des fonds et sur les critères d'évaluation suivants :</p> <p>Aide annuelle de fonctionnement</p> <p><i>A) Pertinence et qualité des services fournis à la communauté théâtrale servie (65 p. 100)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution des activités proposées à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres théâtrales de ses membres; le requérant doit montrer que ses activités profitent à une part importante des organismes de la communauté théâtrale servie. (35 p. 100) • Pertinence et qualité des services offerts par l'organisme au milieu théâtral; le requérant doit indiquer en détail le type de services offerts à ses membres (perfectionnement professionnel, information, documentation, activités de communication et de promotion des arts, promotion des activités des organismes membres, contribution à leur diffusion pour rejoindre un plus grand public, etc.). (30 p. 100)
---------------------------------------	---

<p>Évaluation des demandes (suite)</p>	<p><i>B) Impact et accessibilité des activités; incidence des activités renforçant la place des arts dans la société (20 p. 100)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Incidence des activités proposées sur le milieu théâtral et accès des services aux membres; le requérant doit montrer qu'il a pu maintenir et élargir son bassin de membres et ses activités. (10 p. 100) • Incidence et qualité des activités renforçant la place des arts dans la société; le requérant doit inclure un programme des activités qui visent à dégager, au sein de la communauté théâtrale, des consensus sur les politiques; le requérant doit aussi joindre un plan d'action visant à affermir la place du théâtre dans la société, traitant entre autres de l'importance du financement public des arts. Ces activités peuvent être conduites de façon indépendante ou concertée avec d'autres organismes de service ou des institutions publiques. (10 p. 100) <p><i>C) Administration (15 p. 100)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'organisme d'élaborer un plan d'action annuel ou pluriannuel viable utilisant une gestion financière et professionnelle solide et des exemples de bons résultats obtenus dans le passé. <p>Aide de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antécédents du requérant et capacité du projet de développer ou de renforcer des infrastructures qui soutiennent la création, la production ou la diffusion du théâtre. (65 p. 100) • Incidence du projet et nombre de bénéficiaires possibles. (20 p. 100) • Équilibre raisonnable entre les revenus et les dépenses prévus; la priorité sera accordée aux projets auxquels participera au moins un autre partenaire financier. (15 p. 100) <p>Les initiatives de développement émanant de la communauté théâtrale autochtone et des communautés culturelles recevront une attention particulière. Une aide sera aussi accordée en priorité aux initiatives de développement des communautés qui n'ont pas d'autre infrastructure ou dont l'infrastructure est restreinte.</p>
---	--

<p>Avis raisonnable aux organismes</p>	<p>Lorsqu'un comité d'évaluation par les pairs a des inquiétudes à l'égard de la viabilité d'un organisme, il peut aviser celui-ci qu'il est considéré comme étant dans une situation précaire. Cela peut se produire lorsqu'un organisme montre un ou plusieurs des signes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un déficit important (correspondant à 10 % ou plus de son budget annuel de fonctionnement) ou des signes évidents que sa survie financière est menacée; • une réduction considérable de son public ou de ses recettes de base (contrairement à ses intentions déclarées); • une incapacité manifeste à planifier son avenir; • une incapacité à résoudre des préoccupations artistiques importantes, comme des problèmes de direction artistique/éditoriale et une baisse de la qualité des activités, ou à concrétiser son plan d'activités; • le non-respect de ses obligations contractuelles ou des exigences minimales énoncées dans les présentes lignes directrices; • des pratiques de gestion non conformes aux pratiques généralement acceptées dans la discipline. <p>Dans de tels cas, le comité d'évaluation par les pairs donnera un avertissement à l'organisme et pourra recommander la réduction du montant de la subvention (généralement jusqu'à 10 p. 100). Les candidats qui reçoivent un tel avertissement n'obtiendront qu'un financement annuel et auront à soumettre une demande l'année suivante, leur situation étant alors réévaluée par un comité de pairs.</p> <p>Si les résultats de la deuxième évaluation sont encore jugés non satisfaisants, le comité d'évaluation par les pairs pourra recommander une autre réduction de la subvention.</p> <p>Si les résultats de la troisième évaluation sont encore jugés non satisfaisants, la candidature de l'organisme peut être retirée du programme. Dans ce cas, le candidat sera invité à soumettre une demande de subvention de projet.</p> <p>Remarque : Le Conseil des Arts du Canada se réserve le droit de réduire ou d'annuler une subvention ou encore d'en reporter ou d'en retenir le versement au cours de la deuxième ou de la troisième année du cycle pluriannuel, s'il doute de la viabilité d'un organisme, selon les critères énoncés dans la politique sur l'avis raisonnable.</p>
---	--

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués sur la même base.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts du Canada vous enverra un accusé de réception par la poste.

Mes renseignements personnels seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans *Info Source*, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.

À titre confidentiel et pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir, à titre confidentiel, des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **cinq mois** après la date limite du concours. Veuillez prendre note que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.

Si je reçois une subvention de ce programme, dois-je observer certaines conditions?

Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques conditions et modalités rattachées à la subvention sont présentées ci-dessous :

Paiement de la subvention

Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.

Vous devez rapporter au Service du théâtre tout changement significatif au mandat, aux buts, à la structure, au programme d'activités et/ou au budget de fonctionnement de leur organisme.

Le Conseil des Arts du Canada se réserve le droit de redistribuer, de retenir ou de suspendre les paiements si votre organisme ne réalise pas son programme d'activités prévu; apporte des changements importants à sa direction artistique et/ou administrative; ne remplit pas ses obligations financières en tant que récipiendaire d'une subvention, y compris la présentation de rapports réguliers au Conseil et l'observation de la politique de mention de l'aide du Conseil.

Rapport final

Si vous obtenez une subvention de ce programme, vous devrez produire un rapport final portant sur les activités financées grâce aux fonds alloués. L'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez contiendra plus de détails à ce sujet.

Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada

Vous devez mentionner le soutien reçu du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié aux activités subventionnées. Des précisions sur la politique du Conseil à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.



Canada Council
for the Arts

Conseil des Arts
du Canada

Soutien aux organismes de service en théâtre

- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom de l'organisme :

Nom et titre du responsable :

Adresse de l'organisme :

Rue et numéro d'appartement/de bureau

Ville

Province/territoire

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Courriel

PARTIE A2 – NUMÉRO D'IDENTIFICATION CADAC

Veuillez fournir votre numéro d'identification CADAC ci-dessous :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION CADAC : _____

Remarque : Rendez-vous sur le site web de CADAC (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) au www.lecadac.ca pour inscrire votre organisme. Vous recevrez par courriel une confirmation contenant votre numéro d'identification CADAC.

PARTIE A3 – SUBVENTION ET MONTANT DEMANDÉS

Type de subvention : Aide annuelle de fonctionnement

Aide de projet

(Une catégorie par demande seulement.)

Montant demandé : _____ \$

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE A4— DÉCLARATION

Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts du Canada en français en anglais

Veillez inscrire la date et apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants.

En tant que représentants de l'organisme,

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisme que je représente y satisfait;
- j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- je comprends que l'organisme que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Nom : _____

Poste/titre : _____

Signature : _____

Date : _____

(Une signature originale est requise.)

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE B1 – STRUCTURE DE L'ORGANISME	
<p style="text-align: center;">Conseil d'administration</p> <p>Président du conseil d'administration :</p> <p>Président sortant :</p> <p>Trésorier :</p> <p>Autres membres du conseil :</p>	<p style="text-align: center;">Constitution en société (le cas échéant)</p> <p>Raison sociale de l'organisme :</p> <p>Genre de charte :</p> <p>Date de la charte :</p> <p>Numéro d'organisme de charité :</p>
<p>Membres du personnel administratif permanent : (indiquez leur nom et titre)</p>	<p>Nombre d'employés à plein temps :</p>
<p>Nombre d'employés à temps partiel :</p>	<p>Affiliations professionnelles : (s'il y a lieu)</p>

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE B2 – PROFIL DE L'ORGANISME

Le profil de votre organisme servira aux membres du comité d'évaluation et aux appréciateurs externes. Il vous appartient de tenir à jour le profil de votre organisme auprès du Conseil des Arts une fois que vous avez sollicité une subvention à ce programme.

Veillez décrire votre organisme, **en 1 000 mots ou moins** (environ deux pages), sur des feuilles distinctes, en tenant compte des points ci-dessous et en soulignant tout particulièrement les activités et les événements qui ont contribué à son développement.

Pour faciliter la reproduction de votre demande, imprimez sur un côté seulement de feuilles blanches de 8½ po x 11 po, en utilisant des caractères d'imprimerie d'au moins 11 points. Prière de ne pas agraffer ni relier votre demande et de ne pas utiliser de surligneur.

A) Renseignements factuels

- le mandat juridique de votre compagnie
- l'énoncé de la mission de votre compagnie et ses principaux buts
- un bref historique de votre compagnie (y compris sa date de fondation, ses principales étapes et réalisations)
- tout autre renseignement pertinent au sujet de vos activités courantes (services, formations, initiatives spéciales, etc.)
- la structure de votre compagnie (autres renseignements que ceux compris dans la Partie B1, s'il y a lieu)

B) Renseignements contextuels

Décrivez la place qu'occupe votre compagnie et le rôle qu'elle joue, ainsi que le contexte dans lequel vous travaillez. Par exemple, comment vous percevez-vous dans votre milieu sur les plans régional, national et international, s'il y a lieu?

Assurez-vous que vous avez joint toute la documentation requise pour confirmer votre admissibilité. Le Conseil des Arts du Canada fondera sa décision sur l'admissibilité de votre organisme en fonction des renseignements fournis dans votre demande. Si votre demande est jugée inadmissible vous en serez informés par lettre.

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE C – FONDEMENT DE L'ÉVALUATION (DÉCLARATION)

Aide annuelle

Il s'agit d'une partie très importante de la demande. **Compte tenu du volume de lecture exigé des membres du comité d'évaluation, ne soumettez pas plus de 15 pages dans cette section.**

Veillez décrire en détail vos activités passées ainsi que vos objectifs et les stratégies et mesures que vous adopterez au cours de la saison à venir. Assurez-vous de tenir compte des critères d'évaluation décrits dans les lignes directrices.

Les compagnies qui reçoivent actuellement une aide de fonctionnement doivent énoncer à nouveau les objectifs présentés pour le dernier cycle annuel et expliquer brièvement leurs réalisations à cet égard.

Les demandes doivent également décrire les buts, les stratégies et les mesures qui seront adoptés pour la saison à venir (2011-2012). Expliquez brièvement pourquoi ils ont été choisis comme priorités et comment votre organisme entend les atteindre.

Vous pouvez présenter ce document de la façon qui vous convient le mieux. Assurez-vous de tenir compte des critères d'évaluation décrits dans les lignes directrices.

Aide de projet

Il s'agit d'une partie très importante de la demande. **Compte tenu du volume de lecture exigé des membres du comité d'évaluation, ne soumettez pas plus de 4 pages dans cette section.**

Veillez décrire vos objectifs et les stratégies et mesures que vous adopterez pour le projet proposé. Expliquez brièvement pourquoi ils ont été choisis comme priorités et comment votre organisme entend les atteindre. Assurez-vous de tenir compte des critères d'évaluation décrits dans les lignes directrices.

Vous pouvez présenter ce document de la façon qui vous convient le mieux. Assurez-vous de tenir compte des critères d'évaluation décrits dans les lignes directrices.

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE D – INFORMATION FINANCIERE ET STATISTIQUE

Pour soumettre votre information **financière** et **statistique** pour cette demande, vous devez utiliser le « Formulaire financier pour les organismes artistiques CADAC » et le « Formulaire statistique pour les organismes artistiques CADAC », qui se trouvent au www.lecadac.ca.

Information requise pour le Formulaire financier CADAC

Vous devez soumettre l'information financière pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Information requise pour le Formulaire statistique CADAC

Vous devez également fournir l'information statistique pour les saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Suivez les étapes ci-dessous pour télécharger, remplir, téléverser et soumettre vos formulaires à CADAC.**1^{re} ÉTAPE**

Créez un compte CADAC pour votre organisme en visitant le www.lecadac.ca le plus tôt possible afin de vous assurer d'avoir suffisamment de temps pour réunir toute l'information financière demandée.

2^e ÉTAPE

Consultez le *Guide de l'utilisateur* de CADAC et les tutoriels sous forme de vidéo.

3^e ÉTAPE

Téléchargez, remplissez, téléversez et soumettez vos « Formulaire financier pour les organismes artistiques CADAC » et « Formulaire statistique pour les organismes artistiques CADAC ». Répétez cette étape si vous devez modifier votre information financière et statistique, y ajouter des données ou remplir le formulaire pour une autre année.

OU

Entrez votre information financière et statistique directement dans le système CADAC et appuyez sur le bouton Soumettre.

4^e ÉTAPE

Téléversez les états financiers, signés de votre organisme sur le site de CADAC si vous les avez en format électronique.

Dans le cas contraire, envoyez par la poste des copies signées à CADAC à l'adresse suivante :

CADAC SOUMISSION D'ÉTATS FINANCIERS

350, rue Albert

C.P. 1047

Ottawa (ON) K1P 5V8

Veillez noter que vous devez fournir des **états financiers vérifiés** si la dernière subvention versée à votre organisme par le Conseil des Arts était de 100 000 \$ ou plus. Vous devez fournir un **rapport de mission d'examen** si la subvention était comprise entre 50 001 \$ et 99 999 \$. Vous pouvez fournir des **états financiers préparés à l'interne** si la subvention était de 50 000 \$ ou moins, ou s'il s'agit de la première demande de subvention que votre organisme présente à ce programme.

Vous devez également soumettre les états financiers de toute société de portefeuille, société mère ou fondation avec laquelle votre organisme est associé, de même que des filiales, des sociétés liées ou des fonds spéciaux en fiducie sur lesquels votre organisme exerce une autorité.

Notes explicatives concernant le budget

Le Formulaire financier CADAC vous permet d'apporter quelques explications sur certains aspects de votre budget, mais dans un nombre restreint de cas seulement. Lorsque pertinent, veuillez donc fournir des détails supplémentaires permettant de dissiper toute ambiguïté pouvant résulter de certains montants globaux peu clairs, ou encore de fluctuations inhabituelles de certains postes budgétaires, etc. Consignez ces notes explicatives sur des feuilles séparées et spécifiez clairement à quelles lignes du Formulaire financier CADAC chacune de vos remarques renvoie (les lignes du formulaire CADAC sont numérotées). Veuillez joindre vos feuilles de notes explicatives à votre formulaire de demande de subvention.

NOM DE L'ORGANISME : _____

PARTIE E– LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Partie A1 – Renseignements sur le candidat
- Partie A2 – Numéro d'identification CADAC
- Partie A3 – Subvention et montant demandés
- Partie A4 – Déclaration (**signatures originales requises**)
- Partie B 1 – Structure de l'organisme
- Partie B2 – Profil de l'organisme
- Partie C – Fondement de l'évaluation (déclaration)
- Partie D – Information financière et statistique
 - Formulaire financier pour les organismes artistiques CADAC (soumis à CADAC par voie électronique)
 - Notes explicatives concernant le budget (le cas échéant)
 - Formulaire statistique pour les organismes artistiques CADAC (soumis à CADAC par voie électronique)
 - États financiers signés soumis à CADAC par voie électronique (**états financiers vérifiés, rapport de mission d'examen** ou des **états financiers préparés à l'interne**; voir les directives à la partie D)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service du théâtre
Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8